

Courcelles \* Trélou-sur-Marne \* Chassins \* L'Erolle \* Avize



## Le Mot du Maire

Avec les premiers jours de l'été, nous constatons avec plaisir que la nature renaît, bien qu'il nous faille être particulièrement raisonnable avec le réchauffement climatique, la pollution, l'érosion de la biodiversité.

Notre responsabilité à l'égard des générations futures est engagée.

Nous sommes conscients de notre responsabilité pour répondre aux défis de demain : construire pour vous et avec vous une commune durable et agréable à vivre ».

Chaque geste a sa valeur et compte pour contribuer à préserver notre environnement.

Après l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires depuis 2017, nous poursuivons avec la tonte raisonnée pour conserver des zones enherbées, lieux de vie pour de nombreuses espèces.

Afin de réduire nos consommations électriques, l'éclairage public s'éteint de 22h à 6h, l'éclairage de l'école et la mairie sont désormais aux Leds.

Le fleurissement des espaces publics est également un enjeu important. Il améliore la qualité du cadre de vie, joue un rôle dans la valorisation de notre patrimoine et participe à la qualité de notre territoire « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » patrimoine mondiale de l'UNESCO. Cependant, d'un fleurissement purement esthétique, il est essentiel aujourd'hui de passer à un fleurissement raisonné demandant moins d'eau tout en conservant ses propriétés d'agrément, respectant les équilibres naturels et s'adaptant aux paysages locaux.

Des décisions ont été prises en ce sens pour le fleurissement 2023, répondant à une logique d'économie financière mais surtout environnementale.

Malheureusement, nous constatons encore, de nombreux manquements aux règles du comportement en société. L'un des gestes récurrents est le mégot de cigarette, abandonné sur le sol. Pour rappel, l'avaloir d'eau pluvial n'est pas un cendrier... Ce geste représente un danger environnemental par sa composition, mais aussi à travers les substances dont il s'est chargé durant la combustion de la cigarette. Un seul mégot jeté au sol pollue jusqu'à 500 litres d'eau (soit l'équivalent de 3 baignoires !). Chaque mégot contient près de 4000 polluants (mercure, plomb, arsenic, DDT, butane, ammoniac...).

Il est de notre devoir de vous alerter, Mesdames, Messieurs les fumeurs sur ce fléau et vous incitez à un changement de comportement, en prenant conscience que ce geste produit des effets néfastes sur la faune marine comme terrestre.

Une autre pratique nocive pour la santé publique : le brûlage à l'air libre. Outre, la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'il engendre, le brûlage de 50 kg de végétaux émet autant de particules qu'une voiture à moteur diesel récente qui parcourt 6 000 km.

Par ailleurs, selon le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets, les déchets de jardins et de parcs sont considérés comme des déchets ménagers et ne peuvent donc pas être brûlés à l'air libre (**même de nuit...**). L'apport à la déchetterie est donc indispensable.

L'environnement, l'écologie, l'utilisation de « notre » eau deviennent une problématique récurrente. Chaque geste a sa valeur et compte pour contribuer à préserver notre environnement, construire avec vous une commune durable et agréable à vivre.

Bonne lecture à toutes et à tous

## Une commune active...

La cérémonie du 8 mai, en mémoire à la victoire de la seconde guerre mondiale 1939/1945, a réuni enfants, parents, grands-parents pour le devoir de mémoire. Le verre de l'amitié, offert par la municipalité, a été servi aux personnes présentes.



## Les mercredis récréatifs

Ouverts aux enfants scolarisés à l'école de Trélou-sur-Marne, sur la période scolaire. L'accueil se fait de 7h30 à 18h00. De nombreuses activités ludiques et manuelles sont proposées aux enfants tout au long de l'année.

Pour toutes informations complémentaires n'hésitez pas à contacter notre directrice du périscolaire Aline au 07.88.58.44.04.



Nous remercions tous les généreux donateurs pour les lots du loto !!



L'ignorance est contagieuse. C'est comme une épidémie. Une fois qu'elle est entrée dans ton corps, elle s'y propage aussi rapidement qu'un virus. Il n'y a qu'un seul vaccin pour l'enrayer : les livres.

« Elif Shafak »



Ces mots sont destinés aux Ânes bâtés qui devraient plutôt se défouler en lisant car, selon Victor HUGO « Qui lit pense, qui pense raisonne ».

Après de nombreuses dégradations, nous déplaçons la boîte à livres du parking de l'école devant l'entrée de la mairie rue de l'Europe.



*Boîtes à livres Vandalisées*



*Nouvelle boîte à livres*

Rendez-vous pour la fête nationale !



**13 & 14 juillet 2023**  
**Trélou-sur-Marne, Chassins,**  
**Courcelles, Avize et l'Erolle**

## *Retraite aux flambeaux touristique !!*

Rendez-vous devant la maison de retraite  
le Jeudi 13 juillet, à 21h30 pour la distribution des  
flambeaux offerts par la Municipalité.  
Départ prévu pour 22h00 sur le chemin de Reims,  
(itinéraire fléché), pensez à prendre une lampe de  
poche ou une torche. Le retour se fait dans le noir !!

Au bout de l'aventure  
une surprise  
vous attend !!

*Vendredi 14 juillet, rendez-vous à 11h00, au  
monument aux morts. A la suite de la cérémonie,  
le traditionnel verre de l'amitié et le saucisson  
seront offerts à la salle polyvalente.*

*Tout est gratuit pour petits et grands*

## Rappel de quelques règles élémentaires du « bien vivre ensemble »

### Assurer le libre passage sur la voie publique

Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur le trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir le permet, une largeur minimale de cheminement de 1.20 m telle que préconisée par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Ils ne peuvent ni y déposer des matériaux et ordures, ni y stationner des véhicules. Le bac individuel d'ordures ménagères doit être sorti la veille au soir du jour de collecte. Après collecte, le bac doit être rentré dès que possible afin de ne pas générer de nuisances.

### Les déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour les enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

### L'entretien des trottoirs lorsqu'ils existent

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de nettoyer les trottoirs et le caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales. Le maintien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués. Les produits de balayage doivent être mis dans des sacs poubelles puis en bac afin d'être enlevés, dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

En temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de la façade de leur maison ou de leur terrain sur la largeur du trottoir jusqu'au caniveau. En cas de verglas ou le sol demeurant glissant après son déneigement, et afin de prévenir tout accident, du sel ou sable sera épandu. L'épandage du sel est interdit sur les terre-pleins et les endroits plantés d'arbres.

### La réglementation des tontes, autres travaux bruyants et brûlage à l'air

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que du **Lundi au Samedi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00, les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.** **Arrêté préfectoral 19 avril 2016.**

« Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères ainsi que des déchets d'hydrocarbures et de produits dérivés de la pétrochimie (pneu, huile de moteur, etc...) est interdit ». Extrait de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départementale (RSD). Par ailleurs, selon le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets, les déchets de jardins et de parcs sont considérés comme des déchets ménagers.

## Informations utiles ...

Votre inscription sur Panneau Pocket permet aux administrés de prendre connaissance des évènements qui ont lieu sur la commune : coupure d'eau et d'électricité, travaux.....


Panneau  
Pocket

n°1 en France

### Les informations et alertes de la Commune sont sur PanneauPocket

- 1

**Téléchargez gratuitement l'application**
- 2

**Recherchez la Commune ou le Code Postal**
- 3

**Cliquez sur le ♥ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications**





Scannez-moi

  
 Play Store

  
 Apple Store

  
 App Gallery

## Les horaires d'ouverture de la déchetterie de Trélou-sur-Marne

| Lieu-dit de l'Anneau Brulé                                                                          | Lundi         | Mardi         | Mercredi      | Jeudi    | Vendredi    | Samedi      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|----------|-------------|-------------|
| <br><b>ÉTÉ</b>   | Fermé         | Fermé         | Fermé         | 9h - 12h | Fermé       | 9h - 12h    |
|                                                                                                     | 13h30 - 18h   | 13h30 - 18h   | 13h30 - 18h   | Fermé    | 13h30 - 18h | 13h30 - 18h |
| <br><b>HIVER</b> | Fermé         | Fermé         | Fermé         | 9h - 12h | Fermé       | 9h - 12h    |
|                                                                                                     | 13h30 - 16h30 | 13h30 - 16h30 | 13h30 - 16h30 | Fermé    | 13h30 - 17h | 13h30 - 17h |

## Une MAM à Trélou-sur-Marne ...

La **MAM Les P'tits Bouchons**, est une maison d'assistantes maternelles dédiée principalement aux enfants de 0 à 36 mois.

Comme son nom l'indique, une Maison d'Assistantes Maternelles est un regroupement de professionnelles de la petite enfance, au sein d'un même lieu adapté à l'accueil des jeunes enfants avec un nombre maximum de 4 enfants chacune. La **MAM** se trouve donc à mi chemin entre l'accueil familial et chaleureux d'une assistante maternelle, et l'accueil collectif d'une crèche.

La petite taille de la structure permet de prendre en compte chaque enfant dans son individualité tout en offrant l'avantage d'être en collectivité. Elle offre un accès plus aisé à l'autonomie, prépare l'enfant à l'entrée en maternelle dès ses 3 ans. Elle est adaptée au développement des enfants, à leur rythme et aux besoins spécifiques des parents.

Laëtitia et Aurélie vous accueillent du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Vous pouvez nous contacter au : 07.82.38.71.44 ou  
mam.lesptitsbouchons.003@gmail.com

De plus, vous pouvez nous suivre sur Facebook et Instagram.



## Les assistantes maternelles de Trélou-sur-Marne...



DA SILVA Elodie  
6 chemin de Cornet  
02850 Trélou-sur-Marne  
06.60.78.99.44



HUBERT Karine  
56 rue Jean Jaurès  
02850 Trélou sur Marne  
06.80.84.62.33



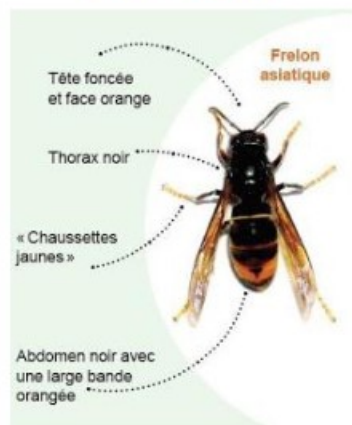
PETRE Célia  
8 rue Molière Chassins  
02850 Trélou-sur Marne  
07.50.37.32.89



NOUVIAN Sylvie  
6 lotissement la Baudière  
02850 Trélou-sur-Marne  
06.74.40.47.18

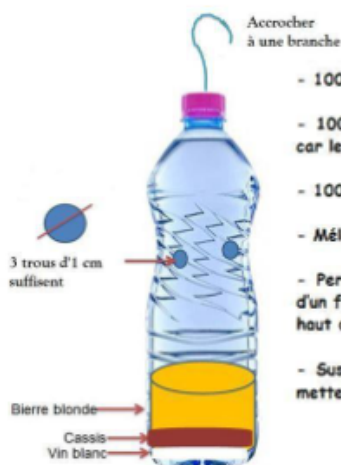
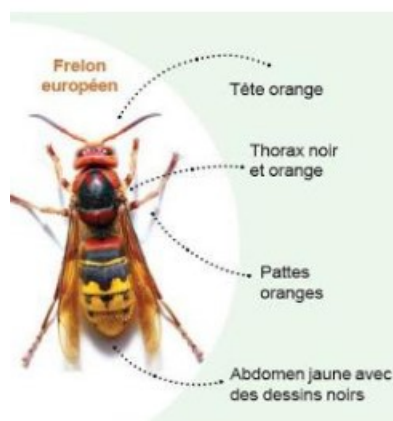
# Lutter contre le Frelon asiatique : le reconnaître, le signaler et le piéger ...

## Frelon asiatique, le reconnaître



Le frelon asiatique mesure entre 2 et 3 cm. Il est plus grand que la guêpe (1,5 cm) et plus petit que le frelon européen (4 cm maximum).

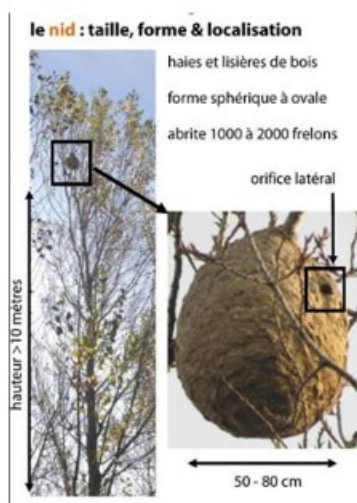
## Le frelon européen



- 100 ml de bière blonde
- 100 ml de vin blanc (à ne pas oublier, car le vin blanc repousse les abeilles)
- 100 ml de sirop de cassis
- Mélanger ces trois liquides.
- Percez des trous de la taille du corps d'un frelon (1 cm de diamètre) dans le haut de la bouteille comme sur la photo.
- Suspendez ces pièges dans un arbre ou mettez-les au milieu d'un pot de fleurs.

## Le nid du frelon

De grande taille, il se situe à la cime des arbres et possède une ouverture latérale.



## Le nid primaire



Vous le trouverez notamment dans les abris de jardin. Ensuite les frelons construisent des nids secondaires, dans les arbres, les haies, les talus... à proximité, d'où ils émergent.

Le « frelon asiatique » a été introduit accidentellement en France. Depuis sa découverte en 2004 en Lot-et-Garonne, il s'est étendu sur une grande partie de l'hexagone, en particulier sur la façade atlantique.

Au cours de l'année 2015, il a été observé pour la première fois dans l'Aisne.

Le frelon est un redoutable prédateur des abeilles, dont il se nourrit. En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quitte le nid. Il faut le trouver et le détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique peut être très agressif s'il est dérangé. Il est particulièrement dangereux, c'est pourquoi il faut absolument faire appel aux professionnels donc les coordonnées figures ci-dessous. Un professionnel se déplacera pour constater s'il s'agit d'un nid de frelons asiatique. Dans ce cas, les pompiers de l'Aisne interviendront gratuitement pour le détruire. Dans le cas contraire s'il s'agit d'un nid de frelons européens, la destruction se fait par un professionnel, facturée au propriétaire des lieux.

**Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne**  
**03.23.83.97.53**

**ndicatapicolesudaisne@gmail.com**

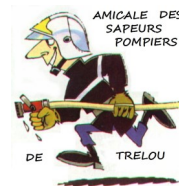
# Les associations

## ASA de Trélou sur Marne

Président : Didier KOHLER  
asadetrelousurmarne@gmail.com  
Tel : 03 23 70 25 34 choix 2



Présidente :  
Frédérique GUEUCIER  
Tel : 06 13 71 61 92  
www.trelou-country.fr



Amicale des Sapeurs Pompiers  
Président : Julien HERAULT



La Beauté du geste  
Tel : 06 33 32 97 75  
Site : bullescence.com



Société de Chasse  
Président :  
Jean-Claude OLIVIER



Cercle sportif de Trélou  
Président : Bertrand OLIVIER  
<http://cst-roller.blogspot.fr>



Fitness  
Président : E. DARTOIS  
Tél : 06.09.40.66.92



Président : Adrien LARANGOT  
Tel : 06 76 13 83 84  
Mail : assotreloupassion@gmail.com  
Site : treloupassion.skyrock.com



Président :  
Bernard HERAULT  
Tél : 03 23 70 86 09  
famillesruralesrelou@sfr.fr



Tel : 07.82.38.71.44  
mam.lespetitsbouchons.003@gmail.com



## Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne

Président : Sylviane LECOMTE  
Tel : 06 82 77 58 36  
syndicatapicolesudaisne@gmail.com  
Site : syndicatapicolesudaisne.e-monsite.com

**L'Agence Postale Communale,**  
**vous serez accueilli par Valérie ou Françoise,**  
**du lundi au samedi de 9h00 à 11h30,**  
**tous renseignements au 03 23 70 27 57.**



# Communication des Associations

*Emmanuelle DARTOIS, vous attend chaque Mercredi,  
à la salle polyvalente de Trélou-sur-Marne....*

*Reprise des cours en septembre 2023.*

18h30 cardio-renfo ou FAC (renforcement ciblé Fessier/abdos/  
Cuisses),

19h30 : Pilates/stretch.

**Inscriptions au 06.09.40.66.92**



*Loto*

*samedi 14 octobre 2023,  
salle polyvalente, à 20h30.*

*Bal à Dormans :*

*le 02 décembre 2023 avec TOLY*



**Reprise des cours le jeudi 31 Août 2023 !!**

**Renseignements auprès de Frédérique GUEUCIER au 06.13.71.61.92.**

## ***Cercle sportif de Trélou-sur-Marne***



Pour la 17ème édition des 6h roller de Troyes, le dimanche 11 juin 2023, le Cercle Sportif de Trélou sur Marne (CST) roller a présenté une équipe dans la catégorie Mixte avec Lili, Raymond, Mickael, Evan et Rodolphe. Malgré la forte chaleur, les Louspeed se sont classés 9ème de leur catégorie sur 22 équipes avec 59 tours et 135 km parcourus (24ème au général sur 92). Les meilleurs tours sont pour Mickael et Evan en 5 min 16 s sur un circuit de 2.29 km (26 km/h de moyenne). Des chronos en nette amélioration, montrent l'évolution des patineurs aux cours des années d'entraînement au gymnase de Dormans et sur la Voie Verte.

Le CST Roller propose des cours de rollers pour les débutants et confirmés, souhaitant apprendre ou progresser dans la technique du roller de vitesse. Le CST accueille les enfants dès l'âge de 6 ans et adultes sans limite d'âge. Les cours se déroulent le samedi matin et le club peut prêter du matériel (rollers et protections) pour les personnes souhaitant s'essayer à cette discipline.

Le roller est un sport complet alliant endurance, équilibre, renforcement musculaire, esprit sportif et compétitif. Pour les plus jeunes, motricité, équilibre et coordination aident au développement des capacités physiques tout en prenant du plaisir.

N'hésitez pas à venir voir nos patineurs et tentez l'expérience à nos côtés.

Plus d'informations à : [cst.rodolphe@orange.fr](mailto:cst.rodolphe@orange.fr)





Association  
de Trélou sur Marne

## Brocante ,

le 30 juillet 2023.



## Loto

le 25 novembre 2023,  
salle polyvalente.



## Spectacle de Noël,

le 09 décembre 2023,  
après-midi.



### La Bibliothèque ...

Rappelons que nous avons une belle bibliothèque avec des livres renouvelés grâce au contrat avec la bibliothèque de Soissons.

La commune investit aussi chaque année pour alimenter, entretenir le local et le rendre accueillant.

#### Horaires de la Bibliothèque Municipale :

**Lundi 16h30-18h30 & Jeudi 17h30-19h00.**

**En juillet uniquement les jeudis et fermée en Août.**



### Passeport, carte d'identité, en complément de notre information du mois de janvier :

Pour obtenir une **carte d'identité ou un passeport**, il est conseillé de remplir un dossier en ligne. Pour cela, connectez-vous sur : « [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) ». Une fois le document rempli, il suffira de l'imprimer ou de noter le numéro qui vous sera délivré. Ce numéro est à présenter lors de votre rendez-vous dans l'une des mairies équipées pour recevoir les demandes (**Dormans, Château-Thierry, Epernay, Fère-en-Tardenois, Soissons, Reims ...**).

En plus de ce formulaire, il faudra vous munir d'une photo de moins de 6 mois, d'un justificatif de domicile de moins d'un an et d'un timbre fiscal (uniquement pour le passeport) que l'on peut soit acheter dans un bureau de tabac soit en ligne. En fonction de la situation de chacun, des documents complémentaires peuvent être nécessaires.

**Vous pouvez maintenant aussi vous rapprocher de la Mairie de Crézancy ou de Jaulgonne**

# Etat civil

## Naissances : Félicitations aux heureux parents !

DUMANSKI Léandro, le 08 février 2023, à Bezannes,

## Mariage : félicitations aux heureux mariés

DESTUNDER Pascale & PASQUALINI Marie-Pierre, le 14 janvier 2023,

HIAUME Adrien & FRIGNET Jessica, le 25 février 2023,



## Décès : Sincères condoléances aux familles.

MONNERA Vve CLEMENT Denise, le 20 mars 2023, à Château-Thierry,

HUSSON Jean-Pierre, le 19 mars 2023, Montélimar,

ROMAIN René, le 29 mars 2023, à Château-Thierry,

MOUTARDIER Robert, le 31 mars 2023, à Château-Thierry,

FOURMENT Evelyne, 8 avril 2023, à Château-Thierry,

CANET Vve ELGART, Madeleine, le 09 avril 2023, à Ales,

PEUCHET Georges, le 28 avril 2023, à Château-Thierry,

BOURDET François, le 19 mai 2023, à Reims,

LAHEMADE Michel, le 04 juin 2023, à Trélou-sur-Marne.

## Hommages :

C'est avec regret que nous avons dit adieu à deux anciens conseillers municipaux très appréciés...

François BOURDET né à Béziers le 15 juin 1960, décédé dans sa 63ème année, conseiller de 1995 à 2001, architecte de renom à DORMANS, il a notamment aidé la commune lors de la construction du local de Foot au lac....

Michel LAHEMADE né à Tréloup le 12 août 1941, décédé à Trélou-sur-Marne le 04 juin 2023 dans sa 82ème année, conseiller de 1989 à 2001, il resta longtemps au service de notre commune dans la gestion des bois avec son beau-frère et ami Pierre LECLERC dit Pierrot.

**Mairie de Trélou-sur-Marne**

**Ouverture au public :**

**Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30**

**Adresse électronique : [contact@mairietrelou.fr](mailto:contact@mairietrelou.fr)**

**Téléphone : 03 23 70 25 34**

**Site web : [www.mairie-trelou-sur-marne.fr](http://www.mairie-trelou-sur-marne.fr)**

**Et aussi sur sa page Facebook « [Trelou Mon Village](#) »**